

S'il est un sujet qui agite le petit monde du social, c'est bien celui de l'ingénierie des diplômes du secteur. Conçue comme l'un des cinq thèmes à traiter par les États généraux du travail social, celle-ci est devenue le premier sujet de préoccupation

Faut-il réformer les diplômes du social ?

Fantasmés ou réalité, craintes ou espoirs, avancée ou régression... la refonte des formations provoque un débat passionné. D'une part, des représentants institutionnels accusés de concocter cette réforme dans leur coin. De l'autre, des acteurs de terrain – étudiants, formateurs et professionnels – mobilisés comme rarement pour échanger et dialoguer autour de l'avenir de leurs métiers. Car, pour ces derniers, l'idée est drôle de vouloir regrouper l'ensemble du travail social sous un seul et même diplôme, par niveau ! Déjà, que le seul éducateur spécialisé – spécialisé en tout, donc en rien... – est habilité à intervenir auprès du jeune délinquant comme du polyhandicapé, auprès d'un adulte sans domicile fixe comme d'une personne confrontée à la toxicomanie, auprès d'un détenu comme d'un enfant atteint de handicap mental, d'une personne malvoyante comme de celle malentendante. Voici qu'on voudrait en sus lui faire intégrer les compétences d'un éducateur technique ou d'un éducateur de jeunes enfants, et réciproquement. Or, chacun de ces intervenants serait bien en peine, aujourd'hui, de remplacer son confrère, sauf à suivre sa formation. Y arrivera-t-il mieux, demain, quand il suivra un même cursus, raboté d'une quelconque spécialisation ? Il faut n'avoir jamais pratiqué le travail social ou s'en être éloigné depuis fort longtemps pour considérer que ces professionnels pourraient relever d'une même qualification...

Regards croisés

Néanmoins, il serait bien présomptueux de prétendre réduire la question à l'aide de quelques arguments. Car le sujet est complexe, comme le montre le débat croisé proposé dans ce dossier. D'un côté, Bruno Le Capitaine, directeur général de l'ARIFTS, un institut de formation situé dans les Pays-de-La-Loire, et également membre du conseil d'administration de l'UNAFORIS, la fédération des instituts de formation en travail social. De l'autre, Gabrielle Garrigues, éducatrice spécialisée et membre actif du collectif Avenir Éducs, au nom duquel elle s'exprime ici, et qui mobilise aux quatre coins de France les énergies pour débattre de ce projet. Le premier est résolument favorable à la réforme des diplômes, la seconde farouchement opposée. Tous deux ont accepté de répondre aux questions de *Lien Social*, puis aux arguments de leur contradicteur. Mais avant de prendre connaissance de leurs propos, une rapide chronologie des événements de ces derniers mois s'impose.

Jacques Trémintin

Voici le Diplôme GÉNÉRIQUE!

ON NE DIRA PLUS ÉDUCATEUR
SPÉCIALISÉ, MAIS ÉDUCATEUR
GÉNÉRIQUE!



Mouaiiis... Tu
M'AS PWTST L'AIR D'UN
ÉDUCATEUR PLACEBO!



Jillo

Chronologie d'une refonte annoncée

Inscrits en janvier 2013 dans le plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, les Etats généraux du travail social, sans cesse repoussés, toujours attendus, s'accompagnent d'une volonté de réforme des diplômes du secteur social. Face aux propositions, l'inquiétude monte et la mobilisation des professionnels s'amplifie. La montagne risque cependant d'accoucher d'une souris

Janvier 2013, le comité interministériel de lutte contre l'exclusion lance un plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale. L'une des mesures programmées consiste à organiser des « Assises de l'intervention sociale » destinées à mettre en adéquation la réponse publique avec les demandes des usagers.

Décembre 2013, le cabinet d'audit Geste et Louis Dubouchet Consultant, à qui le ministère des Affaires sociales a confié l'évaluation de la réingénierie des diplômes en travail social, rend son travail. Au nombre des propositions qu'il recueille : le passage des diplômes actuels au niveau 2; un tronc commun entre les formations d'éducateur spécialisé, d'assistant de service social, d'éducateur de jeunes enfants et de conseillère en économie sociale et familiale; un rapprochement des formations supérieures; des stages plus nombreux et mieux rémunérés. Mais le cabinet va bien plus loin suggérant le remplacement des quatorze diplômes déjà existants (1) par quatre diplômes génériques organisés par niveau : cadres, dirigeant (niveau 1), intervenant socio-éducatif (niveau 2), assistant technique (niveau 4) et assistant, aide ou accompagnateur (niveau 5).

(1) Les quatorze diplômes concernés sont : le Diplôme d'État d'assistant familial (51 900 titulaires), l'Aide à domicile (56 630), le Diplôme d'État d'aide médico-psychologique (56 300), le Diplôme d'État de moniteur éducateur (33 400), le Diplôme d'État de technicien(ne) en intervention sociale et familiale (8 000), le Diplôme d'État d'assistant de service social (48 400), le Diplôme d'État de conseiller(e) en économie sociale et familiale (15 600), le Diplôme d'État d'éducateur de jeunes enfants (19 300), le Diplôme d'État d'éducateur spécialisé (70 900), le Diplôme d'État d'éducateur technique spécialisé (4 800), ainsi que quatre diplômes supérieurs (CAFERUIS, DEMF, DEIS, CAFDES).

(2) Les cinq groupes de travail constitués pour préparer les États généraux du travail social sont : « coordination des acteurs », « place des usagers », « développement social et travail social collectif », « formation initiale et formation continue », « métiers et complémentarité ».

Le 20 décembre, la Commission professionnelle consultative du travail social et de l'intervention sociale (CPC) désigne un groupe de travail composé de trente de ses membres pour réfléchir sur le cadre éventuel d'une nouvelle architecture des diplômes en travail social. La CPC est bien là dans son rôle, en tant qu'instance de consultation créée en 2002, placée auprès du ministère des Affaires sociales, afin de formuler des avis sur la création, l'actualisation et la suppression des diplômes en travail social.

Le 10 avril 2014, une pétition est lancée « Travail social – participons à l'avenir de nos métiers ». Elle marque le début d'une mobilisation des associations professionnelles, des syndicats, des professionnels et des étudiants contre une réforme qui semble se concocter dans leur dos. La CPC se voit reprocher de travailler dans l'entre soi. Si cette commission est composée de représentants qualifiés institutionnels et de personnes ressources, elle reste bien éloignée tant du terrain que de la réalité des professionnels et des préoccupations rencontrées au quotidien.

En juillet, la CPC est chargée par le ministère de piloter l'un des cinq groupes de travail intitulé « Métiers et complémentarité » constitué dans le cadre de la préparation des « États généraux du travail social » (2).

Le 9 octobre, elle auditionne les associations professionnelles (seules l'ANAS et France ESF sont présentes). La perspective d'un travailleur social unique est alors présentée. Aux questions posées portant sur une meilleure adéquation aux besoins des usagers et sur une plus grande mobilité que pourrait favoriser cette nouvelle configuration, aucune réponse n'est apportée.

Le 15 décembre, la CPC valide un projet de refonte des formations qui réorganise les quatorze diplômes d'État du travail social en un diplôme unique de travail social par niveau. Ainsi, l'assistant de service social deviendrait « travailleur social spécialisé en accompagnement social » et l'éducateur spécialisé « travailleur social spécialisé en accompagnement éducatif ». Quatre syndicats sur cinq représentés ont refusé de voter ce projet.

Le 22 janvier 2015 a lieu une manifestation nationale de protestation, qui succède au rassemblement du 12 décembre. La mobilisation s'amplifie. Elle se concrétise par des rencontres dans plusieurs écoles qui, toutes, expriment l'inquiétude que le projet de réforme fait peser sur l'avenir des professions.

Le 18 février, les cinq groupes de travail chargés de préparer les États généraux du travail social remettent leur rapport. Quelques heures auparavant, Ségolène Neuville, secrétaire d'État en charge des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion, prenait position devant des étudiants de l'ET-SUP : « J'ai aussi entendu parler des inquiétudes sur un des rapports qui nous sera remis ce soir sur la refonte des diplômes avec un tronc commun et des spécialités à chacune des qualifications. Je veux vous dire de façon très claire que ces propositions vont trop loin même si je partage la préoccupation de départ, et que cela n'est donc pas un projet du gouvernement. »

Le 23 mars, le premier ministre confie à Brigitte Bourguignon, députée socialiste du Pas-de-Calais, une lettre de mission avec pour objectif de conduire une concertation sur l'évolution du travail social en général et la réforme des diplômes en particulier. Sa mission devra rendre ses conclusions au mois de juin.

Le 16 avril, la députée – qui a commencé à auditionner tous azimuts – est présente à l'assemblée plénière du CSTS. Interpellée par la CGT, dénonçant des conclusions déjà écrites ou déjà programmées d'une mission qui ne serait là que pour la forme, Brigitte Bourguignon s'indigne, affirmant que « rien n'est écrit d'avance ».

Le 17 avril, le collectif Avenir Éducs et le Collectif formateurs inter-écoles Nord-Pas-de-Calais co-organise un débat public à Lille, en présence des sociologues Michel Autès et Michel Chauvière.

Mai 2015, au moment de la mise sous presse de ce numéro de *Lien Social*, la mobilisation ne faiblit pas. Au lecteur de prolonger cette chronologie au fil des prochains épisodes qui ne manqueront pas de survenir.

J.T.



Les professionnels de l'action sociale manifestent leur inquiétude par rapport à la réforme des diplômes, devant le ministère des Affaires sociales le 12 décembre 2014.

Entretiens croisés

Bruno Le Capitaine

est directeur général de l'ARIFTS (1) et membre du Conseil d'administration de l'UNAFORIS (2), en tant que représentant territorial des Pays-de-la-Loire.

**Gabrielle Garrigue**

est éducatrice spécialisée de formation et membre du collectif Avenir Éducs.

« Cette réforme est un rendez-vous historique à ne pas manquer »

Défendre la proposition de refonte des diplômes relève d'autres motivations que la promotion de la marchandisation du social.

Bruno Le Capitaine en a la conviction

Quelle position adopte l'UNAFORIS sur la réforme des diplômes ?

Si, au départ, elle était plutôt pour le maintien des diplômes actuels, l'UNAFORIS s'est finalement ralliée au schéma proposé par la CPC qui propose un socle commun et un diplôme par niveau, en référence au cadre européen de la certification, ainsi qu'une spécialisation correspondant aux deux grands domaines d'intervention de l'action sociale que sont le développement social et l'accompagnement éducatif. Au mois de décembre 2014, l'UNAFORIS a fait parvenir à la CPC une motion allant dans ce sens. La finalité défendue est la constitution d'une discipline professionnelle en travail social, composée d'un corpus de connaissances qui lui serait spécifique. Jusqu'à présent, le travail social se situe à la confluence de multiples disciplines des sciences humaines et sociales, sans n'avoir jamais réussi – du moins en France, alors que c'est le cas dans d'autres pays – à concevoir une véritable discipline, à part entière. La création d'un socle commun serait une étape majeure dans cette direction.

Le travail social compte en France quatorze métiers spécifiques : en quoi cette multiplicité, dont tout le monde s'est accommodé jusqu'à présent, pose-t-elle problème aujourd'hui ?

Les quatorze métiers historiques du travail social, dont certains sont très anciens et d'autres bien plus récents, sont loin de couvrir l'ensemble du champ d'intervention de l'action sociale. Il faut aussi tenir compte de tous ceux qui relèvent de l'insertion, de l'accompagnement, de la médiation et de l'animation. Que faire de cette pluralité qui nuit à la visibilité et à la lisibilité de l'action menée, tant du point de vue des usagers que des employeurs ou du grand public ? L'idée est de rassembler l'ensemble des compétences nécessaires pour accompagner tel ou tel public en deux ou trois axes principaux regroupant des familles de métiers. Depuis quelques années, on remarque une baisse constante du nombre de candidats à nos formations. L'une des causes est sans doute à rechercher du côté de l'enchevêtrement des missions et des dispositifs qui a pour effet de multiplier les intervenants au risque de diluer l'action. Simplifier la répartition des diplômes peut être l'occasion de relancer la dynamique de l'intervention sociale.

Quels avantages et inconvénients aurait un travailleur social unique avec des spécialités ?

Plus que d'un travailleur social unique, il s'agirait de plusieurs travailleurs sociaux partageant un même fond culturel. La constitution d'un même corps professionnel n'implique pas de nier la spécificité de l'intervention sur un registre plus social ou plus édu-

(1) Association Régionale pour l'Institut de Formation en Travail Social des Pays-de-la-Loire.

(2) Union Nationale des Associations de Formation et de Recherche en Intervention Sociale.

catif. C'est ce que nous avons commencé à réaliser à l'ARIFTS, depuis deux ans. Dans la continuité des dernières réformes des diplômes, qui organisent des domaines de transversalité, nos étudiants en formation d'assistant de service social, d'éducateur spécialisé, d'éducateur technique spécialisé et d'éducateur de jeunes enfants reçoivent déjà actuellement environ 30 % de leur enseignement en commun. Pour autant, la formation ne peut se concevoir sans que soient abordés concomitamment et simultanément le socle commun et la spécialisation. La CPC propose un taux de 40 à 50 %. Autre dimension essentielle, on parle volontiers aujourd'hui d'un accompagnement sur la globalité de l'usager, ce qui implique de ne pas intervenir de manière segmentée. L'approche globale peut d'autant mieux être prise en compte que l'on formera des professionnels dans cette logique d'un tronc commun.

Comprenez-vous la réaction d'hostilité des professions historiques du travail social ?

On ne peut les accuser de corporatisme, comme cela se fait parfois, pour la bonne raison que les différents métiers du secteur sont très loin d'être organisés dans cette logique. Seuls les assistants sociaux possèdent une organisation défendant depuis longtemps les valeurs et les intérêts de leur profession. Cela tient plutôt à la difficulté de prendre conscience de l'évolution du travail social ainsi que des conditions nouvelles de l'action sociale. Il est légitime que des professions qui se sont battues pour s'ancrer dans le champ social s'inquiètent face au bien qu'on leur veut. Mais ce serait une erreur historique de s'accrocher à une définition, à une appellation ou à une configuration, au lieu d'intégrer l'évolution des questions qui se posent à nous. Que demain les assistants de service social ne s'appellent plus ainsi et les éducateurs spécialisés ne soient plus nommés ES, est-ce vraiment cela le problème ? L'essentiel est plutôt que les usagers aient en face d'eux des professionnels bien formés, compétents.

Quel est, selon vous, l'avenir de cette réforme ?

J'ai bien peur que ce gouvernement, qui avait pourtant demandé au départ des propositions audacieuses, ne botte une nouvelle fois en touche. Je crains que tout cela débouche sur une non réforme et qu'on ne réponde pas ainsi aux questions que l'ensemble des travaux des États généraux du Travail Social ont pu soulever. La réactivation d'une nouvelle concertation pourrait bien être les prémices d'un enterrement. Si ce devait être le cas, cela dénoterait une véritable incapacité à réformer. ■

La réponse de Gabrielle Garrigue

« **J**e voudrais commencer par remercier Bruno Le Capitaine d'avoir accepté d'échanger sur cette proposition de réforme. On a tellement le sentiment d'avoir été exclu, en tant que professionnels de terrain, de la réflexion menée à ce propos, qu'on ne peut qu'apprécier qu'il se soit plié à cet exercice. Mais il ne fait là, après tout, que se montrer cohérent avec l'attitude qu'il a adoptée au sein même de l'ARIFTS en permettant l'ouverture d'espaces de débat. Ce qui est très loin d'être le cas dans les autres instituts de formation en travail social. Bien entendu, cela ne signifie pas que nous partageons toutes ses positions. Notamment, quand il semble réduire les critiques que nous formulons à la seule crainte d'avoir à remplacer l'appellation de nos métiers. Loin de penser qu'il s'agit là simplement de changer de nom, notre collectif craint d'assister à une modification fondamentale du sens et du paradigme

du travail social. La question préalable que nous pensons nécessaire de poser, avant toute réforme, c'est : quels travailleurs sociaux, pour quel travail social, pour quel projet de société ? Les différents métiers tels qu'ils fonctionnent aujourd'hui sont porteurs d'un certain nombre



Affiche (détail) du collectif Avenir Éducs

de valeurs, de pratiques et de savoirs qui sont au cœur de leur fonctionnement quotidien. C'est de la préservation ou de la remise en cause de ce corpus original, construit et affiné aux cours des décennies, dont nous nous préoccupons en premier. Quand Bruno Le Capitaine évoque, ensuite, la création d'une discipline unique spécifique au travail social, nous nous interrogeons sur l'appauvrissement potentiel d'une telle réduction à un seul registre, alors que la multiplicité des champs auxquels s'abreuve aujourd'hui le travail social constitue, au contraire, une extraordinaire richesse. Le risque est bien de raboter et de niveler ce qu'il y a justement de particulier et de remarquable dans l'approche clinique, la créativité et les processus de chaque métier, pour ne laisser subsister que le plus petit dénominateur commun. Cette quête d'un savoir mutualisé et généralisable nous apparaît aux antipodes de la rencontre unique à l'autre que l'on nourrit par l'accumulation de multiples connaissances les plus diversifiées possibles, par une forte exigence sur sa pratique et par la disponibilité à la singularité de chacun. En outre, en quoi ce socle commun, qui relève plus d'une question de moyens, permettrait-il de construire cette discipline unique qui ne se décrète pas, mais se construit petit à petit dans une démarche de recherche et d'élaboration sur de nombreuses années ?

Au final, plutôt que d'un socle commun qui viendrait aplanir les différences de perception et d'approches des différentes spécialités professionnelles, nous pensons qu'il vaudrait mieux travailler sur la transversalité, mieux à même de préserver et d'articuler leurs richesses réciproques. Bruno Le Capitaine considère que la démultiplication du nombre de métiers alourdit considérablement la visibilité et la lisibilité de l'action sociale. Mais ces dernières ne sont-elles pas infiniment plus aggravées par la situation de ces jeunes adultes ne pouvant plus bénéficier de contrats jeunes majeurs, par celle de ces mineurs isolés étrangers vivant dans la rue, par celle encore de ces adultes souffrant de troubles psychiatriques non stabilisés renvoyés de psychiatrie faute de lits. Et que dire de ces personnes seules ou ces familles ne trouvant pas d'hébergement parce que l'accueil d'urgence est saturé, par ces travailleurs sociaux en protection de l'enfance qui ne peuvent suivre correctement les familles parce qu'ils ont trop de prises en charge, par ces clubs de prévention qui ferment, quand dans le même temps on installe des caméras de surveillance, par ces acteurs de terrain mis en concurrence par des appels d'offre, etc ? Ce n'est pas la refonte des diplômes qui répond à ces questions, pourtant primordiales. Pour Bruno Le Capitaine,

cette réforme permettrait de répondre à la crise que connaissent les instituts de formation dans le recrutement de leurs candidats. Or, on constate que les personnes qui se présentent à ces concours d'admission ne choisissent pas au hasard de préparer tel ou tel métier. Elles savent ce qu'elles veulent et pourquoi elles le veulent. Nous ne sommes pas sûrs qu'elles seraient plus motivées, demain, à s'engager dans une formation débouchant sur une vague fonction de travailleur social généraliste, aux contours flous. A contrario, une revalorisation des salaires et l'amélioration de la reconnaissance professionnelle rendraient ces formations plus attractives. Également, la lutte contre la précarité des étudiants, par exemple via l'augmentation du montant des bourses ou la création d'un vrai salaire étudiant. Mais l'on pourrait tout autant résoudre le problème de la gratification des stages en créant un organisme indépendant chargé de leur distribution, au lieu de demander aux associations de les verser tout en ne leur attribuant parallèlement pas les subventions correspondantes. Et puis, pour reprendre le titre de l'entretien de Bruno Le Capitaine, le rendez-vous historique à ne pas manquer serait celui de réfléchir à l'avenir d'une société et à la place qui est donnée à sa jeunesse... » ■

Notre collectif craint d'assister à une modification fondamentale du sens et du paradigme du travail social

« Employabilité ou solidarité : quel projet pour le travail social ? »

Selon **Gabrielle Garrigue**, rejeter la proposition de refonte des diplômes ne relève pas du passéisme et de la défense corporatiste

Quels risques présentent la réforme des diplômes telle qu'elle est proposée par la CPC ?

La manière dont cette réforme a été menée, sans véritable consultation des acteurs de terrain ou des personnes accompagnées, n'a vraiment rien de démocratique. Mais c'est bien le contexte global qui nous interroge. Certains centres de formation proposent de nouvelles formes d'alternance comme alternative à la pénurie de terrains de stage rémunérés. Réaliser une étude de territoire est très intéressant, mais cela ne peut aucunement remplacer l'immersion dans les équipes, le contact avec le terrain et la rencontre avec l'autre. Autre initiative douteuse, une formation à distance qui laisserait l'étudiant seul devant son or-

dateur, délaissant l'approche collective du débat, de l'identification et de la solidarité au sein de la promotion. On parle aussi d'une formation en deux ans des niveaux 3 pour assurer des fonctions de coordinateur de projet, la troisième année étant laissée à l'appréciation de l'employeur qui la financerait ou non au titre de la formation continue. La relation avec les personnes accompagnées serait alors réservée aux niveaux 4 et 5. C'est dans ce contexte que la CPC propose une refonte des diplômes qui nous semble valider un glissement déjà perceptible vers une déqualification et une régression de la qualité de la formation. Qui dit moins de formation, dit plus de violence vis-à-vis des personnes accompagnées et plus de souffrance pour les intervenants, les deux facteurs s'aggravant mutuellement.

Quelles seraient les autres conséquences sur le terrain ?

Cette réforme favoriserait une économie d'échelle pour les centres de formation. Mais, en se centrant

sur les savoirs, plutôt que sur les savoir-faire et les savoirs être, on évacuerait toute la posture clinique qui nous amène aujourd'hui à penser l'autre comme un sujet singulier. Pour les professionnels, cela aurait aussi pour effet de casser toutes les conventions collectives négociées depuis des années. En réalité, cette réforme relève d'une logique d'employeurs qui souhaitent disposer de professionnels malléables, voire interchangeable. On nous explique la nécessité de mieux répondre aux droits spécifiques des personnes accompagnées. Et on nous propose un travailleur social unique censé mieux réussir que les métiers plus spécialisés qui interviennent jusqu'à présent dans l'accompagnement des personnes – et au plus près de leurs besoins – vers le droit commun. Cela semble pour le moins incohérent.

Quelles raisons poussent à cette réforme ?

On nous parle du processus européen de Bologne. L'alignement sur un dispositif universitaire doit-il primer sur l'élaboration d'un projet de société ? Derrière toutes les bonnes raisons avancées, il y a la financiarisation du politique, avec une logique néolibérale qui guide l'action publique. Le risque majeur, c'est le désengagement de l'État au profit du travail social libéral à but lucratif. Les personnels devraient se montrer plus performants dans leur employabilité, en répondant à la mise en concurrence généralisée entre des territoires et des associations placés en compétition sur des appels d'offre et appels à projet. Cela n'a rien à voir avec les besoins des personnes à accompagner. La refonte des diplômes proposée par la CPC ne porte pas, à elle seule, tout cela. Mais elle s'inscrit dans une dérive globale qui pose la question d'un renoncement à une société solidaire et d'une mise en accusation de chaque citoyen rendu responsable des difficultés qui le frappent.

On vous reproche d'être obsolète, périmé, corporatiste.

Si être corporatiste, c'est bénéficier d'une réflexion commune, d'une solidarité collective et d'espaces de débat entre pairs, on veut bien assumer cette accusation. Exercer n'importe quel métier requiert des qualités individuelles. Pour autant, les valeurs partagées et les bases conjointes qu'apporte le corps de métier sont tout aussi importantes. Mais si, par corporatisme, on entend la défense de petits intérêts particuliers, je ne pense pas que les travailleurs sociaux aient beaucoup de privilèges à sauvegarder, plus habitués à défendre les intérêts des publics qu'ils accompagnent. Si c'est être périmé ou obsolète que de revendiquer une société solidaire où chacun puisse accéder à la citoyenneté, s'émanciper et participer à l'élaboration du vivre ensemble, c'est un peu triste. Nous sommes tournés vers l'avenir, mais pas forcément vers un avenir dominé par le néo-libéralisme.

Quelles contre-propositions pouvez-vous formuler ?

Nous ne sommes pas contre un projet de réforme. Il y a effectivement des améliorations à apporter dans le social, mais pas en détruisant ce qui fonctionne. Nous posons toutefois un certain nombre de conditions à l'élaboration de ce projet. D'abord, prendre le temps de réfléchir, en sollicitant les acteurs concernés pour faire émerger les véritables problématiques de terrain. Le dynamisme des débats publics que nous avons lancés dans différentes villes montre qu'il est temps de leur donner la parole. Ensuite, ne pas confier à un cabinet privé la tâche de réaliser l'enquête nécessaire (comme l'a fait le ministère), mais plutôt à un organisme public comme le CNRS. Celui-ci pourrait d'ailleurs reprendre nombre de travaux déjà menés sans pour autant n'avoir jamais été pris en compte, notamment l'initiative « 789 vers les États généraux du social », le manifeste du travail social de l'ONES. Il est aussi temps de régler les métiers, comme cela a été fait à la Libération pour le métier d'assistante sociale. Enfin, il faudrait un statut de travailleur social en formation, pour permettre aux étudiants de suivre leurs études dans de bonnes conditions. ■

En se centrant sur les savoirs, plutôt que sur les savoir-faire et les savoirs être, on évacuerait toute la posture clinique qui nous amène aujourd'hui à penser l'autre comme un sujet singulier

La réponse de Bruno Le Capitaine

« Cinq points développés par Gabrielle Garrigue posent question. Tout d'abord, elle prétend que la réforme a été pensée (pas encore « menée ») sans « véritable consultation » démocratique. On peut avoir, et c'est mon cas, une appréciation très mitigée et une expérience peu probante du processus des États généraux du travail social. Mais on relèvera néanmoins que tous les acteurs du travail social ont été sollicités pour apporter leurs contributions, synthétisées dans les cinq rapports thématiques remis à la ministre en février. Par ailleurs, on remarquera que la composition de la CPC est pensée comme représentative d'une diversité d'intérêts et de sensibilités sociopolitiques et socio-économiques. Y participent, entre autres, dix représentants des organisations syndicales représentatives des salariés. Représentation, a priori, démocratique... Second argument formulé, la réforme « évacuerait toute la posture clinique ». Pourtant, une lecture quelque peu attentive du rapport de la CPC rassure sur les intentions de celle-ci. Ainsi, l'un des trois registres du socle commun de compétences, le « registre de compétences techniques en intervention sociale », est identifié comme comprenant « les savoirs et savoir-faire d'intervention [...] » et, est-il précisé, « ne

l'importance de la relation, de la rencontre, de la prise en compte de la singularité du sujet dans le travail des professionnels demeure une constante.

s'oppose nullement à la dimension clinique : l'importance de la relation, de la rencontre, de la prise en compte de la singularité du sujet dans le travail des professionnels demeure une constante ». *On ne peut être plus clair, sauf à suspecter les membres de la CPC d'avancer masqués. On remarquera que la dimension clinique est fortement affirmée dans trois des cinq rapports thématiques des États généraux du travail social, qui soulignent la nécessité de temps d'analyse des pratiques, ou de supervision, pour les intervenants sociaux. Il n'a jamais été question, du côté des centres de formation, de renoncer à ce travail essentiel, professionnalisant, qui consiste, via l'analyse des pratiques et des situations professionnelles éprouvées en stage, à soutenir chaque étudiant ou stagiaire dans la construction de sa posture et de son positionnement professionnels. Troisième critique exprimée : « la relation avec les personnes accompagnées serait réservée aux niveaux 4 et 5 » : où apparaît ce postulat dans le rapport de la CPC ou dans les contributions de l'UNAFORIS ? Le passage des formations de niveau 3 au niveau 2 (niveau 6 du CEC) et leur reconnaissance au grade de licence, en cohérence avec leur volume de crédits transférables, impliquerait certes le renforcement de compétences dans les domaines de la coordination et du management, mais n'annulerait en aucune manière les « compétences d'intervention directe auprès des personnes », comme le stipule le rapport de la CPC. L'UNAFORIS soutient l'exigence de qualification, au diapason de l'employabilité, sur trois ans pour les formations de niveau 3, de niveau 2 demain, et rejette tout découpage en deux niveaux et deux temporalités. C'est d'ailleurs cette notion d'employabilité qui est opposée à la solidarité, dans le titre de l'entretien de Gabrielle Garrigue et je ne partage pas non plus cette quatrième assertion. Quels services rend donc l'appareil de formation en travail social, si ce ne sont ceux, initialement, de préparer à l'emploi des professionnels en leur per-*

mettant de se doter des compétences génériques dont ont besoin les employeurs et, continûment, de proposer aux mêmes professionnels les connaissances et les qualifications nécessaires à leur adaptation à l'emploi tout au long de leur vie... d'employés ? Et c'est bien aux métiers de la solidarité que préparent les centres de formation en travail social, métiers exercés dans des organisations publiques ou associatives dont la très grande majorité n'ont pas encore amorcé leur dérive vers le « travail social libéral à but lucratif » ! Faux dilemme donc que cette opposition entre employabilité et solidarité, le projet pour le travail social ne pouvant être réduit à l'un ou l'autre terme d'une impossible dialectique. Enfin, comme l'énonce Gabrielle Garrigue, le « contexte global » évolue. Les centres de formation en travail social feraient preuve d'un aveuglement coupable en ne s'en inquiétant pas. Les circonstances dans lesquelles se réalisent les formations ont changé et il est de notre responsabilité, dans le cadre de notre délégation de mission de service public, de réfléchir à nos pratiques pédagogiques et de forger de nouveaux outils. La formation à distance en est un et il serait paradoxal de ne pas considérer qu'elle peut, consommée raisonnablement, faciliter certains parcours de formation en ces temps de forte précarisation. L'extension progressive, jusqu'à la généralisation, de la gratification des stages est symptomatique de notre capacité collective à nous adapter au changement. Elle est également révélatrice de modifications, dont nous n'avons pas encore mesuré tous les effets, dans le positionnement réciproque et l'articulation entre opérateurs de la formation, terrains professionnels et centres de formation. L'enjeu, pour le travail social et son appareil de formation, est double : réaffirmer les principes de l'alternance intégrative et réfléchir à des modalités complémentaires d'approche des terrains et des publics. » ■

La dimension clinique est fortement affirmée dans trois des cinq rapports thématiques des États généraux du travail social

Entretiens réalisés par J. T.

Les collectors de Jiho

OFFREZ-VOUS LE 2 EN 1

L'actu sociale 10€ + 20€ = 30€

25€

Jiho BON DE COMMANDE

	Quantité	Prix unitaire	Montant
L'actu sociale livre 1		10 €	€
Que du bonheur! livre 2		20 €	€
Le lot Collectors livre 1 + livre 2		25 €	€
Les frais d'expédition sont offerts			Montant total ▶ €

Bulletin à renvoyer accompagné de votre règlement à : LIEN SOCIAL - BP 47310 - 31673 Labège cedex

Règlement par chèque bancaire ou postal à l'ordre de LIEN SOCIAL.

Nom

Prénom

Adresse de livraison

CP + ville

E-mail

Vous pouvez également commander sur : www.lien-social.com